



## demande d'avoir la nationalité française

Par **dida**, le **01/03/2011** à **10:09**

je suis algérien, j'ai un arriere grand-père comme troisieme generation qu'il possède d'une nationalité française en 1912: est-ce que j'ai le droit de demander la nationalité française par affiliation et quels sont les documents a fournir.

Par **Domil**, le **01/03/2011** à **11:30**

Vous devez prouver que votre père a gardé la nationalité française après l'indépendance si vous étiez mineur à ce moment-là.

Par **rachid59200**, le **07/03/2011** à **00:24**

dans ce cas la ,tous les algériens nés avant 1962 obtiendront la nationalité française. Il faut d'abord être né avant 1962,et résider en France légalement ainsi que toute la cellule familiale c a d l'intéressé ,son épouse et ses enfants mineurs , évidemment s'il est marié. dans ce cas vous vous présenter a la préfecture de votre région ou sous pref pour retirer un dossier de réintégration. si vous étiez né après 1962 la vous devez justifié d'une présence de 5 ans en France

Par **Domil**, le **07/03/2011** à **07:52**

[citation]dans ce cas vous vous présenter a la préfecture de votre région ou sous pref pour retirer un dossier de réintégration.[/citation]  
non, les Algériens sont réputés ne jamais avoir eu la nationalité française s'ils l'ont perdu lors de l'indépendance, ils ne peuvent donc pas faire de demande de réintégration. Soit ils ont gardé la nationalité dans certains cas (donc on demande un CNF), soit ils ne peuvent pas l'acquérir en dehors des cas classiques avec les conditions normales.

Par **rachid59200**, le **07/03/2011** à **18:58**

JE VOUS EN PRIE MONSIEUR LORSQUE VOUS NE CONNAISSEZ PAS LA LOI IL EST

PRÉFÉRABLE DE SE TAIRE ET DE NE RIEN DIRE.  
MOI JE VOUS PARLE EN CONNAISSANCE DE CAUSE/JE SUIS ALGÉRIEN ET JE SUIS ARRIVÉ EN FRANCE EN 2006 OU J ÉTAIS RÉGULARISÉ AVEC CARTE DE SÉJOUR DE 1 AN COMME IMMIGRÉ ALGÉRIEN A L AGE DE 54 ANS. AVEC MA CARTE DE SÉJOUR PROUVANT QUE JE VIS LÉGALEMENT EN FRANCE AVEC MA FAMILLE ENFANTS MINEURS ET MA FEMME.

J AI RETIRE DOSSIER EN MAI 2006 ET J AI DÉPOSÉ MON DOSSIER DE RÉINTÉGRATION APRES PLUSIEURS RDV HISTOIRE DE METTRE EN ACCORD LES ACTES DE NAISSANCE ETC..

UNE FOIS DÉPOSÉ MON DOSSIER A ÉTÉ AJOURNE DE 1 AN PAR LE MINISTRE DE L INTÉRIEUR POUR LE MOTIF QUE JE SUIS MAINTENU ILLÉGALEMENT SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS.

UNE FOIS LE DÉLAI PASSE DE L AJOURNEMENT J AI COMPLÉTÉ MON DOSSIER ET J AI EU LA NATIONALITÉ FRANÇAISE.

N INDUISEZ PAS LES GENS EN ERREUR ALORS QUE VOUS NE CONNAISSEZ PAS LA LOI

Par **Domil**, le **07/03/2011** à **19:49**

Vous étiez dans un cas spécial ou simplement celui d'une naturalisation par décret.

Tous les Algériens qui étaient Français de statut civil de droit local ont perdu la nationalité française, au 1er janvier 1963, et étant réputés ne jamais l'avoir eue, ne permettant donc pas la réintégration dans la nationalité française.

Si vous avez pu obtenir une réintégration, c'est que vous aviez perdu votre nationalité française dans d'autres circonstances.

PS : et quand on est poli, on ne crie pas.

Par **rachid59200**, le **07/03/2011** à **23:15**

primo je ne crie pas, j'écris et secondo moi j'ai vécu en réalité la réintégration, c est pour cela que je vous parle confiant.

maintenant, vous ne l'acceptez pas ,ou l'accepter c est votre problème.

je vous invite a aller sur la loi de la réintégration.gouv.fr

le déni existe c'est un problème psychologique ne vouloir jamais accepter ce qui viens de l'autre, mais pour ça il y a un remède c'est de consulter un psy.

cordialement

Par **Domil**, le **07/03/2011** à **23:37**

Allez-y, continuer à dire à cette personne vivant en Algérie, qu'elle peut réintégrer la

nationalité française, au lieu de chercher les preuves de sa nationalité existante. ça va surement l'aider

Par **rachid59200**, le **08/03/2011** à **19:47**

je ne fais pas d'appel d'air aux algériens,figurez vous que le ministre de l'intérieur Mr Pasqua en 1993, il a mis un terme a ça.

une condition de résidence en France d'une façon légale avec toute sa famille.

la porte est fermée aux algériens qui ne résident pas en France,voila la conclusion.